

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, LE COZ à VELLA, MONFORT à RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN à JEZEQUEL

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-014 ACCEPTATION D'UN LEGS – SUCCESSION DE MONSIEUR KENNETH WHITE

Madame le Maire informe l'assemblée de la transmission par Maître BLANCHARD, notaire à Trébeurden, des éléments relatifs à la succession de Monsieur Kenneth WHITE, décédé le 11 août 2023, qui a par testament du 03 août 2023 désigné la Commune de TREBEURDEN légataire universelle de sa succession.

Elle précise que le legs comporte des conditions :

- La Commune a la charge de laisser l'Institut International de Géopoétique gérer la maison « Gwenved » ainsi que le mobilier (en ce compris la bibliothèque) la garnissant, afin d'en faire une « maison d'artistes et d'écrivains KENNETH WHITE ». Pour le cas où l'Institut International de Géopoétique serait dissous, ou pour le cas où il n'y aurait pas de gestion de la maison par l'Institut pendant un délai de cinq ans minimum, la charge de faire de la propriété la « maison d'artistes et d'écrivains Kenneth White » s'éteindra.
- Le premier vigile et animateur de cette maison, en sa qualité de représentant de l'institut, pourra être logé dans la maison principale avec son épouse, à titre gracieux, sans limite de temps. L'atelier d'artiste, la bibliothèque, ainsi que les dépendances constitueront l'espace ouvert au public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de Monsieur Kenneth WHITE, qui par testament du 03 août 2023 remis à l'étude de Maître BLANCHARD, notaire à TREBEURDEN, a désigné la commune de TREBEURDEN légataire universelle de sa succession,

- **DECIDE** d'accepter le legs dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DONNE** délégation à madame le Maire à l'effet de signer tous les documents relatifs à ce legs.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

